



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
Lundi 16 Octobre 2023 A 18 H à la salle des fêtes d'Abriès**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte-rendu de séance du 21 août 2023 ;
3. Attribution du marché pour l'exécution d'une prestation de service de déneigement des villages et hameaux de la Commune d'Abriès-Ristolas ;
4. Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2022 ;
5. Désignation de nouveaux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SYME 05) ;
6. Délibération relative à la procédure de distraction et d'extension de parcelles relevant du régime forestier ;
7. Délibération autorisant le Maire à signer la convention de répartition des frais engagés dans le cadre de la mise en œuvre des transports sanitaires par ambulance privée sur le territoire du Queyras pour la saison 2022-2023 ;
8. Délibération en vue de demander le classement du Tunnel de la Traversette auprès des services de la DRAC ;
9. Délibération relative à l'organisation du recensement de la population en 2024 – Rémunération de l'agent recenseur ;
10. Délibération relative à l'attribution d'une aide aux familles (enfants scolarisés de 5 à 18 ans) pour les forfaits de ski alpin et autorisant le Maire à signer une convention de reversement de sa participation avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;
11. Délibération relative à l'attribution d'une aide aux jeunes étudiants (de 18 à 20 ans révolus) pour les forfaits de ski alpin ;
12. Vente du bâtiment « Maison de la Nature – Arche des Cimes » au Parc Naturel Régional du Queyras dans le cadre de la convention de gestion avec promesse de vente du 26-01-2004 ;
13. Délibération dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU.
14. Questions diverses :
 - 14.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).
 - 14.2. Information sur la procédure relative à la loi ZAEN (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ».

A Abriès-Ristolas, le 09/10/2023, pour affichage,
Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

